

Réaménagement du quai Brossolette et de la rue Chapsal (RD86B) à Joinville-le-Pont

CONTACT

Service territorial est
01 45 17 69 70

 valdemarne.fr

 [@val_de_marne](https://twitter.com/val_de_marne)

Dernière étape pour le chantier

Attention : travaux de nuit du 20 au 24 avril

Depuis fin juin 2014, des travaux sont en cours à Joinville-le-Pont pour réorganiser l'espace public du quai Brossolette et de la rue Chapsal. Le chantier touche à sa fin, avec deux mois d'avance sur le planning initial.

L'ensemble de la voirie et des trottoirs a été réaménagé. Il faut désormais poser le nouveau revêtement sur la chaussée et faire le marquage au sol définitif.

Pour que ces interventions soient faites dans les meilleurs délais et en toute sécurité, il est nécessaire d'intervenir de nuit, sous fermeture complète de la circulation. Ainsi, durant les quatre nuits du 20 au 24 avril 2014, la circulation sera neutralisée de 21 h à 6 h du matin. Des déviations seront mises en place jusqu'aux portes de Paris.

Les accès riverains pour les véhicules seront neutralisés pendant les travaux de nuit. Merci de prendre vos dispositions pour ne pas avoir à entrer ou sortir de chez vous en voiture entre 21 h et 6 h du matin, ou pour stationner en dehors de la zone de travaux pendant ces quatre nuits.

La circulation et les accès riverains seront rétablis en journée, dès 6 h du matin.

Après ces travaux de nuit, il ne restera plus qu'à faire les finitions: pose du mobilier urbain, des dalles podotactiles aux abords des passages piétons... Vous pourrez ensuite profiter des nouveaux trottoirs et de la piste cyclable du quai Brossolette et de la rue Chapsal réaménagés.

Une attention particulière sera portée à la sécurité des cheminements piétons jusqu'à la fin du chantier.

Montant total de l'opération: 3,05 millions d'euros. Financement : Département du Val-de-Marne, Région Île-de-France, Commune de Joinville-le-Pont.

Nous veillons à tout mettre en œuvre pour réduire la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

**La direction des Transports,
de la Voirie et des Déplacements**

